

gouvernement a créé la Commission Bovey pour étudier les questions générales associées au financement des arts. En juin 1986, ce groupe d'étude, qui a publié son rapport intitulé *Le financement des Arts au Canada d'ici à l'an 2000*, a formulé ses recommandations en s'inspirant du mode de financement des arts dans d'autres pays. Au début de 1987, le ministre des Communications a annoncé la nomination d'un comité consultatif canadien sur le statut de l'artiste, composé de sept membres.

Édition. En 1985, le gouvernement a adopté une nouvelle politique visant à consolider la présence canadienne au sein d'une industrie de l'édition dont le contrôle repose de plus en plus entre des mains étrangères. Conscient de l'importance de posséder une solide industrie canadienne de l'édition et de la distribution, le gouvernement a fait connaître son intention, d'une part, de passer en revue, en vertu de la *Loi concernant l'investissement au Canada*, toutes les propositions d'investissements étrangers directs ou indirects dans le secteur de l'édition et, d'autre part, d'encourager les projets de nouveaux investissements conjoints sous contrôle canadien. Les intérêts étrangers ne peuvent se porter acquéreur d'entreprises que dans la mesure où le contrôle de celles-ci est par la suite cédé aux Canadiens en vertu d'une transaction à valeur marchande équitable, au plus tard deux ans après l'acquisition (voir la section 15.6.1 pour plus d'information sur l'édition).

En 1986, le gouvernement annonçait la création d'une nouvelle série de mesures de soutien financier direct destinées au secteur de l'industrie de l'édition sous contrôle canadien. Ces mesures, qui prévoient un soutien à la fois industriel et culturel, comprennent un nouveau Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIE). Celui-ci vise à augmenter la viabilité des entreprises privées et à accroître les fonds du Conseil des Arts du Canada destinés à la publication d'ouvrages importants sur le plan culturel qui, autrement, ne seraient pas rentables. Réparti sur une base quinquennale, le budget de ces nouvelles mesures atteint 13 millions de dollars. Toujours en 1986, le gouvernement a également créé la Commission du droit de prêt public rattachée au Conseil des Arts du Canada, en réponse à la demande de compensation pour usage de leurs ouvrages en bibliothèque que formulaient depuis longtemps les écrivains canadiens; elle dispose d'un budget annuel de 3 millions de dollars. En 1987-1988, le budget annuel de la Commission a été augmenté à 3,8 millions de dollars.

Enregistrement sonore. Les Canadiens comptent parmi les plus grands consommateurs, par habitant, d'enregistrements et de cassettes audio.

L'enregistrement sonore représente l'une des plus importantes industries culturelles du Canada. Au milieu des années 1980, le gouvernement s'est fermement engagé à augmenter la production de microsillons canadiens. Réagissant aux préoccupations que formulait l'industrie à l'égard de la production, de la commercialisation, de la distribution et du développement, le gouvernement a mis sur pied un programme quinquennal de développement de 25 millions de dollars. Environ 60% de cette somme sera versée au volet anglophone de l'industrie, et 40%, au volet francophone.

Film. Le rapport du groupe d'étude fédéral sur l'industrie cinématographique, publié en décembre 1985, analysait les désavantages structurels avec lesquels devaient composer les producteurs et les distributeurs cinématographiques canadiens. En 1986, le gouvernement a confié à Téléfilm Canada la charge d'administrer un programme d'aide quinquennal, en vertu duquel 30 millions de dollars sont consacrés annuellement à la production et à la distribution de longs métrages, et 3 millions de dollars, au doublage et au sous-titrage. Ces sommes aideront l'industrie cinématographique canadienne à produire des longs métrages et des productions vidéo pour fins de projection dans les salles de cinéma canadiennes.

Le Programme d'aide au doublage et au sous-titrage vise à financer le doublage et le sous-titrage afin d'accroître l'échange réciproque des productions cinématographiques et vidéo entre les collectivités anglophone et francophone canadiennes. Ainsi, cela contribuera à faire valoir l'héritage vidéo et cinématographique canadien et permettra aux Canadiens français d'avoir accès plus rapidement aux productions et à une programmation dans leur propre langue. D'autre part, les télédiffuseurs disposeront d'une plus grande quantité de films et de productions vidéo canadiens après leur diffusion dans les cinémas. Téléfilm Canada gère ce programme.

En 1988, le gouvernement a consacré une somme additionnelle de 200 millions de dollars sur une période de cinq ans afin de venir en aide à l'industrie canadienne du film. Quatre-vingt-cinq millions de dollars ont servi à constituer un fonds pour la distribution des films, 57 millions de dollars ont été ajoutés au Fonds d'aide aux longs métrages, 15 millions de dollars sont allés au Programme d'aide au doublage et au sous-titrage, 25 millions de dollars ont été affectés au budget des coproductions de l'Office national du film, 10 millions de dollars ont été alloués aux productions de films et vidéo non commerciaux (budget administré par le ministère des Approvisionnements et Services), 3 millions de dollars